



COURSE
NATURE

NOUVEAUX
PARCOURS

19
AVRIL
2026

LES MONTS DE ST BAUDILLE

30^{EME} EDITION

26,0 km - La PONDELARNAISE 8H30
700 D+

11,5 km - La BAUDILLOISE 9H30
300 D+

RANDONNÉE - 11 KM 8H30
350 D+

COURSE ENFANT 9H30

INSCRIPTIONS : WWW.CHRONO-START.COM

LOT À L'INSCRIPTION • REMISE DES RÉCOMPENSES. 11H00 AU THIRONDEL
SUIVI D'UN BUFFET CONVIVIAL

CHALLENGE
DU PARC

NATUREL REGIONAL
DU MASSIF LAMARNOIS

Pont
de Larn

TARN
LE DÉPARTEMENT

Fédération
Départementale
mjc
TARN 81

menguy's

E.Leclerc

CARAYOL
TP

kryate

La
Salvetat

INTER
SPORT

CA
NORD
MIDI-PYRÉNÉES

BULLETINS D'INSCRIPTION

LES MONTS DE ST BAUDILLE

DIMANCHE 19 AVRIL 2026

Frais d'inscription :

→ **2 Courses à pied** comptant pour le Challenge du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc :

La Baudiloise 11kms : 10€ / La Pont de Larnaise 26kms : 18€

→ **Randonnée 11kms : 6€** sur place

→ **Course enfants - gratuit**

LOT A L'INSCRIPTION

BUFFET APRES LA REMISE DES RECOMPENSES

**PENSEZ A AMENER
2 EPINGLES A NOURRICE**

Inscriptions en ligne sur : www.chrono-start.com

Pour ceux qui choisissent de s'inscrire à la MJC, merci d'établir le chèque à l'ordre de :

MJC St Baudille et de ramener ce bulletin d'inscription ainsi que votre certificat médical **impérativement avant le 15 AVRIL 2026.**

Toutefois, les inscriptions seront ouvertes à la MJC, à partir de 7h30, le dimanche 19 AVRIL 2026.

☐ 9H30 **Course à pied - individuel** **LA BAUDILOISE 11 kms**
(Age minimum 16 ans)

NOM : -----

Prénom : -----

Adresse : -----

Téléphone: -----

Email : -----

Date de Naissance : -----

☐ Homme ☐ Femme

Club ou Association : -----

Licence n° : -----

Catégorie : C J E S M1 M2 M3 M4 M5 M6 M7 M8 M9 M10

Autorisation parentale pour les mineurs à compléter sur place avant le départ

N° DE DOSSARD réservé à l'organisation :

Modalités d'inscription : Pour les coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme, la présentation de la licence est obligatoire (licence Compétition et Pass Running pour les licenciés à la FFA). Les coureurs non-licenciés doivent remplir le PPS en ligne axé sur la sensibilisation aux risques et des meilleures pratiques de santé dans le sport. Celui-ci doit être daté de moins de 3 mois à la date de la course. Pour les mineurs, un questionnaire de santé est demandé. Si le PPS revient négatif ou si une des cases OUI du questionnaire de santé des mineurs est cochée, il faudra alors fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. La course est ouverte à partir de la catégorie CADET. Si le coureur est mineur, c'est le responsable légal qui doit signer l'inscription.

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité dans le cadre de cette épreuve. Je m'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre des organisateurs pour tout accident pouvant résulter de cette manifestation. En participant à cette course, j'autorise également les organisateurs à utiliser mon image (photos et vidéos prises lors de l'événement) à des fins de communication et de promotion de la course, sans que cela ne donne lieu à rémunération.

J'ai pris connaissance du règlement.

A..... Le.....

Signature :

☐ 8H30 **Course à pied – individuel** **LA PONT DE LARNAISE 26 kms**
(Age minimum 20 ans)

NOM : -----

Prénom : -----

Adresse : -----

Téléphone: -----

Email : -----

Date de Naissance : -----

☐ Homme ☐ Femme

Club ou Association : -----

Licence n° : -----

Catégorie : E S M1 M2 M3 M4 M5 M6 M7 M8 M9 M10

N° DE DOSSARD réservé à l'organisation :

Modalités d'inscription : Pour les coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme, la présentation de la licence est obligatoire (licence Compétition et Pass Running pour les licenciés à la FFA). Les coureurs non-licenciés doivent remplir le PPS en ligne axé sur la sensibilisation aux risques et des meilleures pratiques de santé dans le sport. Celui-ci doit être daté de moins de 3 mois à la date de la course. Si le PPS revient négatif, il faudra alors fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. La course est ouverte à partir de la catégorie ESPOIR.

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité dans le cadre de cette épreuve. Je m'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre des organisateurs pour tout accident pouvant résulter de cette manifestation. En participant à cette course, j'autorise également les organisateurs à utiliser mon image (photos et vidéos prises lors de l'événement) à des fins de communication et de promotion de la course, sans que cela ne donne lieu à rémunération.

J'ai pris connaissance du règlement.

A..... Le.....

Signature :

☐ 8H30 **Randonnée** 11 kms

NOM : ----- Prénom : -----

Adresse : -----

----- Email : -----

Date de Naissance : ----- ☐ Homme ☐ Femme

Autorisation parentale pour les mineurs à compléter sur place avant le départ

☐ 9H30 **Course Enfants** Tour(s) du village

NOM : ----- Prénom : -----

Adresse : -----

Date de Naissance : -----

Autorisation parentale pour les mineurs à compléter sur place avant le départ

Règlement de l'épreuve

La Maison des Jeunes et de la Culture de St Baudille organise **Dimanche 19 avril 2026** la 30^e édition des Monts de Saint Baudille : une randonnée de 11kms à 9h30 ; une course à pied de 26 kms à 8h30, une course à pied de 11kms à 8h30 et une course enfants à 9h30.

Art.1 Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol et accidents susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation sportive.

Art. 2 Conformément à la loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations personnelles recueillies pour l'inscription sont destinées à l'usage exclusif des organisateurs de la course et seront traitées avec confidentialité.

Art. 3 La course est ouverte à tous, à partir de 16 ans pour la course de 11 km et à partir de 20 ans pour la course de 26 km jusqu'au master 10. Pour les coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme, la présentation de la licence est obligatoire (licence Compétition et Pass Running pour les licenciés à la FFA). Les coureurs non-licenciés doivent remplir le PPS en ligne axé sur la sensibilisation aux risques et des meilleures pratiques de santé dans le sport. Celui-ci doit être daté de moins de 3 mois à la date de la course. Pour les mineurs, un questionnaire de santé est demandé. Si une des cases OUI du questionnaire de santé des mineurs est cochée, il faudra alors fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Art.4 Le retrait des dossards se fera à la salle du Thirondel le jour de la course de 7h30 à 9h00. Merci de prendre avec vous votre certificat médical pour parer à tout problème de transfert de celui-ci par voie informatique.

Art.5 Sécurité : les participants devront respecter les dispositions du code de la route. La sécurité sera assurée par les commissaires de course. Aucun véhicule à moteur n'est autorisé à suivre les coureurs. Le parcours est balisé.

Art.6 Afin d'éviter les problèmes de saisies informatiques, il est prudent de s'inscrire **en ligne sur : www.chrono-start.com** ou par courrier avant la course à l'adresse suivante : **MJC St Baudille, 4, allée de l'Eglise 81660 PONT DE L'ARN** ou enfin possibilité de s'inscrire sur place le dimanche 19 avril.

Art.7 Classement et récompenses : les trois premiers au scratch hommes et femmes, seront récompensés. La remise de la récompense se fait si le coureur est présent.

Art.8 L'inscription est gratuite pour la course enfants ; 10€ pour la course de 11 kms ; 18€ pour celle de 26 kms et 6 € pour la randonnée de 11 kms. Un lot sera offert aux 250 premiers coureurs inscrits.

Art.9 Si des concurrents abandonnent sur le parcours, ils sont priés de se faire connaître à la table d'inscription. Cette course compte pour le **Challenge du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc**.

Art.10 Le dispositif prévisionnel de secours du Castres Sport Nautique sera présent sur place lors de la manifestation. Le service médical peut arrêter un concurrent pour raison médicale.

Art.11 Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes décisions pour les points non prévus dans le présent règlement.

Le simple fait de participer à cette épreuve implique la pleine acceptation du présent règlement.

Fait à Pont de l'Arn

